

# Règlement du Concours

## - Sélection FRANCE -

## Life Tastes Good Championship 2010

---



### Article 1 : But du Concours

Le Life Tastes Good Championship 2010 est un Concours d'envergure internationale qui récompensera le meilleur participant pour ses talents culinaires mis en œuvre avec les produits LG. Ce Concours se décompose en sélections nationales puis en une finale internationale ayant lieu à Séoul en Corée du 27 au 30 septembre 2010. La sélection française met en avant l'utilisation des fours « multi-fonction pyrolyse (fours encastrables LB65422SD et LB65422BD) et LG Solarcube (four posable vapeur).

Ce Règlement définit les conditions de la sélection française ci-après définies.

### Article 2 : Organisateur

La société APETIT COMMUNICATION, Société A Responsabilité Limitée, représentée par son gérant, Monsieur Grégoire PROVOST, immatriculée au Répertoire Sirène sous le numéro 490 554 888, ayant son siège social au 1 rue de Craïova, Nanterre (92 000) organise pour le compte de la société LG Electronics, SARL unipersonnelle, représentée par son Directeur Général, Monsieur Eric SURDEJ, immatriculée au Répertoire Sirène sous le numéro 380 130 567, ayant son siège social au 117 Avenue des Nations – BP 59 372 Villepinte - 95 944 Roissy CDG Cedex, le Life Tastes Good Championship 2010.

### Article 3 : Périodes du Concours

- L'épreuve nationale se déroule du jeudi 1<sup>er</sup> avril au jeudi 03 juin 2010.
- L'épreuve internationale se déroule du 27 au 30 septembre 2010 (temps de voyage non compris) en Corée (Séoul).

### Article 4 : Participation au Concours

Ce Concours est ouvert à toute personne physique majeure et responsable, possédant un passeport en cours de validité au 26 septembre 2010.

### Article 5 : Interdictions de participation au Concours

Afin que ce Concours reste équitable et laisse sa chance au plus grand nombre, ne peuvent participer à ce Concours en tant que candidat, toutes personnes issues ou suivant une formation professionnelle en cuisine, hôtellerie ou toute discipline s'y rapportant, les membres du bureau de la FFCA, les employés d'APETIT COMMUNICATION, les employés de la société LG Electronics France et en général tous les proches des membres du Jury.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du Concours et la non-attribution du lot qu'il aurait éventuellement pu gagner sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier sans préavis tout candidat présentant un comportement dangereux et/ou contraire à l'esprit de la compétition lors du Concours. En cas de dommage, l'organisateur décline toute responsabilité et se réserve le droit d'engager des poursuites devant les juridictions compétentes.

## **Article 6 : Déroulement du Concours**

### **6. 1. Du 1<sup>er</sup> avril au 21 mai : inscription et sélection des candidats**

Pour participer, le candidat s'inscrit sur le site Internet [www.ltgc2010.com](http://www.ltgc2010.com) ou dans la rubrique événements/participez à un événement/Life Taste Good Championship du site Internet de la FFCA [www.ffcuisineamateur.org](http://www.ffcuisineamateur.org). Le dossier d'inscription lui est envoyé par mail ou par voie postale. Il renvoie le dossier d'inscription dûment complété, signé et accompagné des pièces demandées obligatoires (fiche inscription, recette, photo du plat réalisé et lettre de motivation) à :

Life Tastes Good Championship 2010  
APETIT COMMUNICATION  
A l'attention de Mlle Clémence HEMARD  
1er étage – ascenseur droit  
1 rue de Craiova  
92 024 Nanterre Cedex

Ou par mail à : [inscription@ltgc2010.com](mailto:inscription@ltgc2010.com)

La date limite de renvoi des dossiers pour l'inscription des candidats est fixée au vendredi 14 mai à minuit, tampon de la Poste faisant foi. Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera automatiquement rejeté et la participation du candidat à la sélection invalide.

Le nombre de candidats participants est fixé à 6 (six), une liste d'attente de 3 (trois) candidats sera également constituée en cas de désistements.

Lorsqu'il se présente aux sélections, le candidat devra alors remplir et signer le présent règlement et le formulaire d'autorisation de fixation et de cession de droit d'inscription puis les remettre sur le lieu du Concours. A défaut de remise desdits documents signés, le candidat ne peut participer au Concours.

L'inscription au Concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement. Tous les candidats participants s'engagent s'ils sont sélectionnés à être présents :

- lors de la sélection nationale du jeudi 03 juin 2010
- lors de la finale Internationale à 27/09/2010 au 30/09/2010 (Corée).

La semaine du 17 au 21 mai, le Jury déterminera l'identité des six (6) candidats sélectionnés ainsi que des 3 (trois) personnes sur liste d'attente, selon la qualité de leur dossier de candidature et notamment de la recette présentée (traitement du produit alimentaire, présentation, originalité). Ils sont informés de leur sélection à l'issue de la délibération du Jury par courrier et par téléphone.

Les candidats sélectionnés recevront une convocation officielle pour la sélection nationale au plus tard le vendredi 28 mai 2010.

L'ensemble des candidats se verra remettre à titre gracieux une carte licence de la Fédération Française de Cuisine comportant une assurance les couvrant des risques liés à la pratique de la Cuisine.

### **6. 2. Jeudi 03 Juin 2010 :**

#### ***Épreuve nationale française du Life Tastes Good Championship 2010***

Les candidats sélectionnés se rencontrent lors de cette sélection nationale.  
L'épreuve a lieu le jeudi 03 juin à :

l'Atelier Guy Martin  
35 – 37 rue de Miromesnil  
75 008 PARIS  
de 10h00 à 20h00.

a) Phase d'entraînement

**L'ensemble du matériel est mis à disposition du candidat. Aucun matériel personnel n'est autorisé.**

Le jour de l'épreuve, tous les candidats devront réaliser la recette qu'ils ont décrite dans le dossier d'inscription au Life taste Good Championship 2010.

L'ordre de passage des candidats devant le Jury est décidé avant l'entrée en cuisine des candidats par tirage au sort.

Durant deux fois 1 (une) heure 30 (trente), les candidats ont la possibilité de s'entraîner avec les fours **MULTI-FONCTION PYROLYSE –LB65422SD ou LB65422BD et LG SOLARCUBE (FOUR POSABLE VAPEUR)** mis à leur disposition afin de réaliser un plat, en tenant compte du cahier des charges de l'épreuve.

L'épreuve consiste en la réalisation d'un plat principal :

- il est dressé sur 4 (quatre) assiettes
- il doit être réalisé en 1 (une) heure 30 (trente)
- **il doit être réalisé avec les fours Multi-fonction pyrolyse et LG Solarcube**
- **il respecte le thème « Cuisinez comme un grand Chef »**

b) Concours culinaire

Les entrées des candidats dans la cuisine sont décalées de 15 (quinze) minutes de candidat à candidat.

Les candidats ont 90 (quatre-vingt-dix) minutes pour réaliser leur plat, dresser 4 (quatre) assiettes et définir un nom de recette.

Au-delà de ce temps imparti, des pénalités seront appliquées, les candidats perdront un point par minute supplémentaire, jusqu'à 6 (six) minutes maximum.

Le comité organisateur se réserve le droit de disqualifier le candidat au-dessus d'un délai de 6 (six) minutes.

Le candidat aura 10 (dix) minutes pour présenter son plat au Jury, suite à son passage, le Jury dispose de 5 (cinq) minutes pour évaluer le plat du candidat.

La délibération du Jury a lieu en fin de journée, les résultats des épreuves étant annoncés suite à cette délibération. Il est souverain et rend sa décision en premier et dernier recours. Toute réclamation tenant à la notation des jurés est irrecevable.

**Article 7 : Absence d'un candidat**

L'absence d'un candidat entraînera l'annulation de son inscription. Le candidat en informera APETIT COMMUNICATION au plus vite.

En cas d'empêchement, la société organisatrice procédera à son remplacement en choisissant, par ordre de classement, les candidats sélectionnés aux étapes précédentes.

Les candidats de la liste supplémentaire pourront être sollicités.

### **Article 8 : Composition du Jury**

Le jury est composé de 3 (trois) personnes : un ou une journaliste du monde culinaire, une personnalité médiatique et le chef Guy Martin. LG Electronics est le seul habilité à choisir le nombre et l'identité des jurés. Son choix n'est pas motivé. Toute réclamation est irrecevable.

### **Article 9 : Consultation des résultats et réclamation par les candidats**

La société organisatrice n'examinera que les demandes écrites en lettres recommandées avec avis de réception tenant :

- à la consultation des résultats dans un délai de quinze (15) jours après publication des résultats,
- au recomptage des points dans un délai de quinze (15) jours après publication des résultats.

### **Article 10 : Dotations**

Les dotations sont distribuées de la manière suivante :

- **Gagnant du Trophée France du Life Tastes Good Championship 2010 :**
  - **1 (un) week-end gourmand d'une valeur prix public minimum de 500,00 € TTC (cinq-cent euros toutes taxes comprises)**
  - **1 (un) voyage d'une personne à Séoul pour la finale du Life Tastes Good Championship 2010 (frais d'hébergement et de restauration inclus) d'une valeur estimée à 3500 \$ (trois-mille cinq cents dollars américains toutes taxes comprises)**
  
- **2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place :**
  - **Bon pour des cours de cuisine dans une école de cuisine de Paris ou de la région parisienne pour une valeur minimum de 80€ TTC (quatre vingt euros toutes taxes comprises)**
  
- **4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> place :**
  - **Un ou plusieurs livres de cuisine pour un minimum de 50€ TTC (cinquante euros toutes taxes comprises)**

Les frais de déplacements des candidats ne résidant pas à Paris Intra-Muros seront pris en charge par la société LG Electronics, le dédommagement sera uniquement effectif sur présentation de factures valides.

- Il pourra être remboursé de ses frais de déplacement, concernant le trajet de la ville de son domicile à Paris sur la base d'un billet de train ou d'avion en classe économique aller-retour.

Ces frais ne devront pas excéder 500 € TTC (cinq-cents euros toutes taxes comprises).

L'hébergement sera pris en charge par la société organisatrice, le participant aura la possibilité d'être logé pour 1 (une) nuit dans un hôtel 3 étoiles, soit la nuit du mercredi 02 juin au jeudi 03 juin 2010, soit la nuit du jeudi 03 juin 2010 au vendredi 04 juin 2010.

Ses repas seront également pris en charge le jour du concours à Paris sur la base d'un petit-déjeuner, du déjeuner sur place ainsi que du cocktail dînatoire en fin de journée.

Les frais d'émission de Visa pour la destination de Séoul pourront également être pris en charge par LG sur présentation de justificatifs.

Les 6 (six) candidats recevront le jour de l'épreuve la tenue officielle du Life Tastes Good Championship 2010, ils resteront propriétaires de cette tenue à l'issue du Concours. Ils recevront également un diplôme attestant de leur participation au Life Tastes Good Championship 2010.

**De plus, le gagnant international du Life Tastes Good Championship 2010 déterminé à Séoul remportera « 5 jours d'expérience culinaire & de découverte Formule 1 à Abu Dhabi » pour deux personnes, comprenant 5 nuits dans une suite du Fairmont Hôtel, la découverte du nouveau circuit de F1, Yas Marina et du nouveau parc d'attraction : Ferrari World.**

**La dotation comprend également le billet d'avion Aller/Retour en classe économique pour une personne ainsi que l'hébergement et la restauration, elle est estimée à une valeur de 30.000 \$ (trente mille dollars américains toutes taxes comprises).**

Ces lots ne sont pas interchangeables ou échangeables contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange ni de contre valeur pécuniaire de quelque sorte que ce soit.

La société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

#### **Article 11 : Autorisation**

Les participants reconnaissent accepter librement et en connaissance de cause la mise en ligne, la reproduction et la représentation publique de leur(s) vidéo(s), photo(s) et de leur(s) recette(s). Les participants autorisent la société organisatrice ainsi que LG Electronics à diffuser les vidéos/photos gagnantes lors des rencontres avec les partenaires. Les participants autorisent également la société organisatrice ainsi que LG Electronics à diffuser les vidéos/photos dans le cadre de la communication faite autour du Concours sur le site ou tout autre support pendant la durée du Concours sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot.

Les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur nom, leur pseudonyme, leur âge, leur photographie sur le site Internet [www.ffcuisineamateurl.org](http://www.ffcuisineamateurl.org), dans les publications d'APETIT COMMUNICATION et LG Electronics ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Concours. Dans ce cas, aucune participation financière des intéressés, sous quelle que forme que ce soit, ne pourra être exigée.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante : APETIT COMMUNICATION SARL, 1 Rue de Craiova, 92024 Nanterre Cedex.

#### **Article 12 : Acceptation / Dépôt**

Le fait de participer à ce Concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Toute infraction à ce règlement est susceptible d'entraîner l'élimination du candidat.

Le règlement complet, avec ses annexes, est déposé à l'étude de Maîtres MONTEL, SIMEONE, SEGURA, SIMEONE, huissiers de justice, 21 rue Bonnefoy 13006 Marseille. Il est disponible sur le site ou peut être envoyé gratuitement sur simple demande auprès de APETIT COMMUNICATION SARL, 1 rue Craïova, 92024 Nanterre Cedex.

Ce règlement est remis à chaque candidat, préalablement à son premier passage à la sélection nationale en même temps que le formulaire d'autorisation de fixation et de cession de droit, ces deux documents devant être signés par le candidat. A défaut de remise des-dits documents signés, le candidat ne peut participer au Concours. A défaut de remise par un candidat d'un document dûment signé, requis pour participer à une phase de sélection du Concours, le candidat ne pourra participer à la-dite phase ni aux étapes suivantes du Concours.

Le présent règlement s'ajoute, sans les remplacer, à toutes autorisations et à tous documents signés par tous les candidats.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne, c'est la version déposée chez l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur le site Internet et en contrariété avec le présent règlement.

### **Article 13 : Responsabilité**

Tous les candidats déclarent préalablement connaître les risques liés à une pratique normale de la cuisine (brûlures, coupures...) et s'engagent à informer préalablement la société organisatrice de tout élément à caractère privé ayant un lien direct avec la participation à ce Concours (allergies alimentaires, intolérances...). La société organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de non information préalable.

Toute difficulté qui naît de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par les organisateurs, de ce fait, toute modification ne peut donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement.

La société organisatrice ne saurait engager sa responsabilité en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, qu'il soit obligé de procéder à la modification ou l'annulation de certaines épreuves du Championnat.

### **Article 14 : Modification du Concours**

La société organisatrice se réserve le droit, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce Concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participant(e)s.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Concours ou de la détermination du(des) gagnant(s). Elle se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer la(les) dotation(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

### **Article 15 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Le simple fait de participer au Concours « Le Life Tastes Good Championship 2010 » entraîne l'acceptation pure et simple des clauses du présent règlement et de l'arbitrage de la société organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

En cas de réclamation, pour quelle que raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société APETIT COMMUNICATION dans un délai de 1 (un) mois à compter de la date de fin de la session du Concours.

Les Parties s'efforceront de résoudre préalablement à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

En cas de litige, la juridiction compétente est le tribunal de Paris.

Nom et Prénom du participant : .....

Date : .....

Signature du participant :